



INTERNATIONAL
OLIVE
COUNCIL

CONSEJO
OLEICOLA
INTERNACIONAL

CONSEIL
OLEICOLE
INTERNATIONAL

CONSIGLIO
OLEICOLO
INTERNAZIONALE

المجلس
الدولي
للزيتون

DÉCISION DEC-III.3/118-VI /2023

PORTANT ADOPTION DES BASES DU CONCOURS INTERNATIONAL DU PRIX MARIO SOLINAS DU COI À LA QUALITÉ DES HUILES D'OLIVE VIERGES EXTRA DE L'HÉMISPHERE SUD

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table, et notamment son article 1 « Objectifs de l'Accord » relatif à la normalisation et à la recherche concernant l'harmonisation des législations nationales et internationales ;

Vu la Décision du Conseil des Membres portant création du concours international du Prix Mario Solinas du COI à la qualité, qui récompense depuis la campagne 2000/01 les meilleures huiles d'olive vierges extra sélectionnées par un jury international dans chaque catégorie ;

Vu la Décision DEC-III.5/116-VI /2022 du 30 novembre 2022 portant adoption par le Conseil des Membres des bases de la 23^e édition du Prix Mario Solinas du COI à la qualité ;

Considérant l'importance accordée par les professionnels de l'huile d'olive à la reconnaissance internationale de leurs efforts en vue de la commercialisation d'huiles d'olives vierges extra aux qualités organoleptiques, reconnaissance qui est précisément l'objectif du Prix Mario Solinas ;

Considérant l'importance de renforcer la diffusion du prix Mario Solinas et d'améliorer la qualité des huiles d'olive vierges extra produites dans les pays de l'hémisphère Sud ;

Considérant l'écart entre les dates des campagnes oléicoles dans les deux hémisphères ;

Considérant la proposition unanime formulée par les experts en évaluation organoleptique lors de leur réunion des 26 et 27 septembre 2023 en vue de l'adoption des bases du Prix Mario Solinas du COI à la qualité pour l'hémisphère Sud,

DÉCIDE

D'adopter les bases du Prix Mario Solinas du COI à la qualité des huiles d'olive vierges extra de l'hémisphère Sud (COI/ T.30-1/Doc. n° 1 de 23 novembre 2023), annexées à la présente décision, pour l'édition 2024.

Madrid (Espagne), le 23 novembre 2023

M. Kaled Musa Al Henefat
Président du Conseil oléicole international